

procès des ministres du 16 mai. Vous savez quel bruit menèrent les gauches et leur grande enquête électorale et le fiasco qui en est résulté.

Le deuxième, relatif se résumant dans la question des grands commandements militaires; il n'a pas fourni longue carrière, le maréchal ayant préféré donner de suite sa démission. Puis sont venus les projets Ferry, et enfin l'affaire de l'immovibilité. Cette affaire, qui sera la question maîtresse de la session de 1890, est destinée comme l'affaire des réformes de l'enseignement, à former un dérivatif à toutes les autres revendications, y compris celle de l'amnistie, plus ou moins embarrassantes pour les opportunistes. On se gardera donc bien de l'expédier promptement, résolument, car il faut qu'elle serve pendant toute l'année prochaine. C'est un abri que la majorité entend se réserver, jusqu'à ce que son chef lui en ait fourni un autre contre les réclamations de ses électeurs.

Cependant, quand on y réfléchit, quand on voit surtout le peu de profit retiré par les gauches des projets Ferry et leur désarroi actuel, on ne peut que prévoir une nouvelle déconvenue pour elles de la campagne entreprise contre l'immovibilité. Il ne faut pas d'ailleurs qu'opportunistes, notre grand directeur actuel, s'y méprenne, son crédit n'a pas seulement cessé auprès de tous les républicains intelligents, il est bien entamé auprès des masses électorales profondément impatientes et irritées d'être constamment bernées depuis deux ans par leurs représentants, et il suffit d'un dernier coup pour l'achever.

La Bourse est hésitante. Elle continue à se préoccuper des conséquences du remaniement ministériel destiné à fortifier les éléments fâcheux de M. de Freycinet à l'égard des grandes compagnies de Chemins de fer. Le 5 0/0 coté d'abord 115.15, a été entraîné à 115 fr. Le 3 0/0 a rétrogradé de 82.95 à 81.95 et l'amortissable de 83.60 à 83.40. Les Consolidés anglais sont venus avec 1/8 d'amélioration et nos prix se sont un peu raffermis. La Banque d'Escompte a fait 815; la Banque de Paris 868.75 après 865, et la Banque Hypothécaire 616. Le 5 0/0 Italien, s'est traité de 81.35 à 81.25. Le 3 0/0 clôture à 82.17 (hausse 2 cent); l'amortissable à 83.67 (hausse 2 cent); le 5 0/0 à 113.15 (hausse 10 cent).

On savait avant la fin du marché, que la commission du budget de la Chambre des députés présidée par M. Brisson, s'est prononcée, aujourd'hui, après un court débat, en faveur du rétablissement intégral des crédits budgétaires déjà votés par la Chambre des députés, sans tenir compte des amendements du Sénat. Ainsi donc la Commission ne veut rien rabattre de son acte d'hostilité contre les évêques, dont elle a réduit les emplacements avec une mesquinerie haineuse bien digne de ces messieurs du radicalisme. On pense toutefois que la majorité ne suivra pas l'impulsion et entendra le langage de la raison, avant d'entrer en plein conflit avec l'Assemblée sénatoriale.

Celle-ci ne sera pas seule d'ailleurs à résister aux outranciers libre-penseurs. L'opinion commence à s'émeuvoir du développement de cette politique jacobine qui répond si peu à notre génie national. C'est ainsi qu'on lit en ce moment avec une grande attention le rapport de M. Jules Simon sur la loi Ferry qu'on publie en entier quelques journaux du soir. Ce rapport contient plusieurs passages qui iront droit au cœur des anti-congréganistes que M. Jules Simon malmené avec une vigueur juvénile. On applaudit et l'on se retourne en riant vers les libre-penseurs ainsi flagellés par un ancien frère.

« Vous voulez, leur dit-il, faire renaitre des arrêts dont quelques-uns remontent au commencement du dix-huitième siècle, et des ordonnances dont la plus récente est de 1823; mais nous pouvons vous montrer l'existence de fait des congrégations non autorisées, formelle, constatée et reconnue par des lois de la Restauration, par des actes administratifs de tous les régimes, ou même par des lois qui sont en quelque sorte de nos jours. Lisez l'article 60, § 1<sup>er</sup>, l'article 65, de la loi du 13 mars 1850; l'article 1<sup>er</sup>, l'article 2, § 1<sup>er</sup>, l'article 8 de la loi du 12 juillet 1875. Ces lois ont été appliquées sous les yeux de l'administration, et très souvent avec son concours. Vous avez donc, vous, pouvoirs publics, vous Etat, reconnu tout au moins que les membres des congrégations non autorisées jouissaient individuellement de tous les droits de citoyens français. Plusieurs évêques ont été appelés à leurs sièges, quoique appartenant à des congrégations non autorisées. Il suffit de nommer le cardinal-archevêque de Paris. Les moines, et même les jésuites, votent dans tous les scrutins. L'un d'eux, le père Lacordaire, a été élu en 1848. Son élection a été ratifiée sans opposition par la majorité républicaine de l'Assemblée. Des Dominicains ont siégé avec l'habit de leur ordre, dans les Conseils supérieurs de l'instruction publique. Il y étaient appelés à titre de professeurs de l'enseignement libre, à cause de leur maison d'Arceuil, maison du tiers-ordre enseignant, dont l'existence même est, suivant vous, une contradiction aux lois de l'Etat. »

« C'est avec cet entrain, avec cette autorité que donne toujours la défense d'une bonne cause, que l'ancien philosophe respectueux de la religion pourait son argumentation victorieuse. Je vous félicite, ces jours-ci de que les fameux articles d'Etat malade. Je pourrais ajouter, aujourd'hui, qu'il est mort. Tel est l'avis unanime. Dans tous les cas, le Sénat sera fortement appuyé dans sa résistance aux entreprises des démagogues. »

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 décembre 1879

Présidence de M. GAMBETTA

Avant la séance

On s'est entretenu dans les couloirs des suites de remaniements ministériels.

D'après ces bruits, M. de Freycinet, ac-

tuuellement ministre des travaux publics, préfère, outre la présidence du conseil, le ministère de l'intérieur.

M. Lepère passerait à la justice et M. Ferry prendrait le portefeuille des travaux.

On dit que les députés de la Gironde se proposent d'interpeller M. le général Gressley, ministre de la guerre, sur le cas de M. Carayon-Latour.

La séance

La séance s'ouvre à 2 heures 1/2. M. LOUIS LEGRAND, député du Nord, adresse, à M. Waddington une question sur la situation faite à la Roumanie.

Il dit qu'il interpellera le Gouvernement sur la situation faite aux Israélites en Roumanie, après que le Livre-Journaux aura été distribué, au mois de janvier prochain.

Pour le moment, l'orateur demande si le Gouvernement est disposé à reconnaître l'indépendance de la Roumanie.

M. WADDINGTON répond que le Gouvernement français a suivi avec sympathie les affaires de la Roumanie.

La France poursuit les négociations d'accord avec les autres puissances, dont elle ne peut pas se séparer.

On peut espérer que la reconnaissance de la Roumanie sera prochainement un fait accompli. (Approbation.)

M. LOUIS LEGRAND réplique. L'incident est clos.

Allocation de crédits

La Chambre vote différents crédits.

M. LAROCHE-CABRET et HENRIENS s'élevant contre ces votes précipités de sommes considérables.

M. GAMBETTA réplique que les députés ont eu tout le loisir d'étudier les rapports.

Interpellation Lockroy

M. LOCKROY demande à interpellier le Gouvernement sur l'application de la loi sur l'enseignement primaire.

L'interpellation est renvoyée à demain. Elle viendra après la question que doit poser M. Labadie.

La Chambre adopte successivement les projets à l'ordre du jour.

M. LAROCHE-CABRET demande à la commission des douanes combien il reste de rapports à déposer.

M. MALÉZIEUX répond que la commission travaille avec activité et tiendra une séance de nuit.

Samédi prochain on aura tous les documents nécessaires pour engager une discussion générale. Il ne reste plus qu'à rédiger le rapport sur l'agriculture. Quand ce rapport sera prêt la chambre pourra commencer la discussion quand elle le voudra.

M. Rouvier dépose plusieurs rapports de la commission des douanes.

La séance est levée à 4 h. 50.

## ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Des voitures sur lesquelles on avait placé des bandes de toile blanche portant ces mots : *Secours aux Indigents*, ont parcouru la ville hier et aujourd'hui pour recueillir les offrandes du public.

Hier soir, le montant des dons en argent s'élevait à 1,339 fr. 79 c; en outre, nous avons eu 12 paquets d'effets divers.

Ce résultat est faible, très-faible, et nous savons que, dans bien des maisons connues pourtant par leurs habitudes charitables, les agents municipaux ont éprouvé des refus formels parfois en termes assez vifs. C'est regrettable, mais l'Administration ne doit s'en prendre qu'à elle-même.

Elle avait eu une pensée excellente et les quêtes à domicile auraient pu être très-fructueuses, si l'on n'y avait mêlé la politique. On n'a pas eu la sagesse et l'habileté d'éviter cet écueil et la façon dont on a composé la Commission a été particulièrement malheureuse.

« Si l'on voulait sincèrement venir en aide à toutes les misères sans acception de parti, il fallait que la Commission chargée de la répartition, fût formée en dehors de toute influence politique et, autant que possible, en dehors même du Conseil municipal, afin de bien marquer le caractère de bienfaisance de la quête et de ne pas donner prise à des interprétations fâcheuses. »

Au lieu de cela, qu'a-t-on fait? On a désigné que des républicains, que des conseillers municipaux et on a même eu bien soin d'écarter le seul membre qui représente encore, au sein de l'Assemblée communale, les opinions de la droite.

On ne pouvait plus clairement nous montrer qu'on voulait faire, cette fois encore, cette fois comme toujours, une entreprise politique, qu'on entendait se préparer une réclame électorale avec notre argent.

Beaucoup de gens ont refusé de se prêter à cette manœuvre. Qui pourrait les en blâmer?

Du haut en bas, les républicains nous traquent et nous poursuivent; ils portent des prêches et les catholiques à la messe des commissions officielles de bienfaisance. Eh bien, qu'ils s'en passent! Nous verrons comment s'en trouveront les vrais pauvres; nous verrons aussi comment s'en trouveront les finances municipales. Mais, de grâce, puisque vous jugez que notre présence au Bureau de bienfaisance constitue un danger public, puisque vous ne daignez même pas nous admettre dans vos commissions de secours, ne venez pas nous demander de faire vos charités extraordinaires. Faites-les vous-mêmes! La journée d'hier nous montre quels brillants résultats vous ne manquez pas d'obtenir.

L'impudence administrative était doré et déjà démontée, un devoir s'imposait aux Roubaixiens pour soulager efficacement la misère qui va s'accroissant depuis trois ans et que rend plus atroce encore la rude saison actuelle. Il faut qu'une souscription privée s'ouvre le plus tôt possible; il faut qu'on organise des distributions de secours à domicile, en dehors des secours ordinaires des conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Un comité va, du reste, croyons-nous, se former dans ce but.

Mais qu'on se hâte!

Il a été présenté à la Mairie, hier, de 9 heures du matin à 4 heures du soir pour 4,864 fr. de reconnaissances du Mont-de-Piété pour des effets de literie sur lesquels des prêts de 25 fr. et au-dessous ont été effectués.

C'est certes une bonne inspiration qu'on a eue à l'hôtel-de-ville et aucun contribuable ne se plaindra de voir son argent dépensé sous cette forme; mais, afin de pouvoir appré-

cier pour l'avenir, l'efficacité de cette mesure, nous serions bien aise de savoir combien des objets retirés hier et aujourd'hui du Mont-de-Piété y auront été représentés dans quinze jours.

M. Maure, député du Nord, a été nommé secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi portant approbation d'une convention relative au rattachement des sections française et belge du chemin de fer de Douai à Tournai, et M. Giroud, président de la commission chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet d'assurer l'achèvement des travaux entrepris, en vertu de la loi du 14 juillet 1875, pour l'amélioration de la rivière d'Aa, de la Scarpe supérieure et de s canaux de Neuilles, de Bourbourg et de Calais.

Voici quels ont été les votes des députés du Nord dans les différents scrutins qui ont eu lieu, hier, à la Chambre :

1<sup>o</sup> Scrutin sur le projet de loi portant : 1<sup>o</sup> ouverture au ministre de l'intérieur et des cultes, sur l'exercice 1879, d'un crédit extraordinaire de 80 millions pour subventions aux communes, 2<sup>o</sup> annulation, sur l'exercice 1880, d'un crédit de 5,750,000 fr., ouvert pour le même objet.

Ont voté pour : MM. Georges Brame, Debuchy, Girard, Giroud, Guillemain, baron de Lagrange, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Merville, Maure, Menton, Plichon, des Rotours, Serpelet, Tellez-Béhuue, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Ciferri, Loos.

2<sup>o</sup> Scrutin sur le projet de loi concernant : 1<sup>o</sup> la régularisation des décrets rendus en conseil d'Etat qui ont ouvert des crédits à divers ministères sur l'exercice 1879, pendant la prorogation des Chambres; 2<sup>o</sup> l'ouverture, pour divers ministères, de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices 1878 et 1879; 3<sup>o</sup> l'ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

Tous les représentants du Nord ont émis un vote favorable au projet, qui a été adopté.

3<sup>o</sup> Dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire au ministre des finances, sur l'exercice 1879, pour l'inscription des pensions civiles, tous les députés ont voté selon les conclusions du rapport, à l'exception de MM. G. Brame, des Rotours, Tellez-Béhuue, Louis Legrand, qui n'ont pas pris part au vote.

4<sup>o</sup> Scrutin sur la question de savoir si la Chambre passera à une deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Camille Sée, relative à l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Ont voté pour : MM. Alf. Girard, Giroud, Guillemain, Louis Legrand, Pierre Legrand, Maure, Menton, Serpelet, Trystram.

Ont voté contre : MM. G. Brame, Debuchy, baron de La Grange, Plichon, des Rotours, Tellez-Béhuue, Welcomme, rue du Curé, à Tourcoing.

Absent par congé M. Loos.

Comme nous l'avons déjà annoncé, la prochaine vente publique et volontaire de laines brutes, peignées, blanches, et déchets de laines, aura lieu le samedi 18 décembre, à trois heures, dans le local de la Bourse, Grand'Place.

Cette vente ne se cède en rien comme approvisionnement, aux ventes précédentes. Elle aura lieu à la vente de midi, c'est-à-dire à 99,000 kil. Blanches fines d'Austalie, Buenos-Aire, Montevideo, Russie, etc.

25,000 » Blanches communes, Bagdad hollandaise, etc.

15 à 20,000 » Déchets divers de fabrication, filature, Bonneterie, Mérinos et communs, Déchets de peignage, etc.

8/10,000 » Ecolailles, laines brutes

Ces marchandises seront visibles dans de vastes magasins, situés Rue du Parc, n° 19, le mercredi 17 décembre, et le jour de la vente.

Des catalogues seront à la disposition de Messieurs les architectes.

Le radouçissement qui s'était produit dans la température, à la fin de la semaine dernière, avait, enfin amené le dégel mais dans la nuit de dimanche au lundi, il est tombé une couche de verglas qui a rendu, pendant toute la journée, la circulation très-difficile, le froid est redevenu très-vif hier soir, et ce matin, le thermomètre est à 12 au-dessous de zéro.

La Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing a continué, pour rétablir la circulation sur ses différentes lignes, les louables efforts que nous avons déjà signalés. De nombreux brigades d'ouvriers sont enfin parvenues à débarrasser la ligne de Roubaix à Tourcoing, et depuis dimanche, le service des cars est rétabli entre le Grand'Place de Roubaix et celle de Tourcoing. On nous dit que certains d'ouvriers vriers partagés en plusieurs escouades, sont occupés à enlever le long des rails de la ligne de Lannoy la neige qui les recouvre.

On nous signale aussi à ce sujet la manière dont travaillent ces ouvriers de midi, c'est-à-dire les glaces qu'ils enlèvent. Non-seulement la circulation est devenue très-difficile pour les atelages, mais dans certains cas, il est très-difficile pour les voitures de passer. Les voitures chargées de se garer à temps afin de laisser passer les voitures. A tout moment, ce sont des encombrements sans fin. Plusieurs accidents sont déjà arrivés, d'autres risquent de se produire, si l'on n'adopte un autre mode de débarrassement.

Nous savons que la Compagnie a de bien grandes difficultés à vaincre pour les travaux qu'elle a entrepris, mais nous espérons cependant que l'on fera droit à ces réclamations.

Depuis vendredi dernier, les rues de la ville sont, chaque soir, plongées dans une obscurité la plus complète; le gaz éclairé peu au point; certaines rues, entre autres, celles de la Fosse-aux-Chênes, des Arts, d'Inkermann, rue Neuve, quartier Saint-Elisabeth, sont très mal éclairées; le rapport de l'éclairage. Impossible d'y circuler, le soir, sans s'exposer à des chutes, à des heurts souvent très-dangereux. Nous avons recherché les causes exactes de ce défaut de lumière. Elles nous sont parvenues, et nous les faisons connaître à nos lecteurs. Le dégel ne s'est produit qu'à la surface du sol; la partie immédiatement inférieure est encore fortement gelée; le phénomène suivant s'est alors produit : les morceaux de glace qui se trouvaient dans le tuyau extérieur au sol tombent au fond du tuyau suspendu dans la partie du tuyau qui est sous le sol. Là ils se régèrent par contact et bouchent, souvent complètement le passage du gaz. C'est ce qui se voit, un cas tout fait de force majeure.

Les chutes, les fractures, ont été très-nombreuses, ces jours-ci, à Roubaix. Parmi les personnes qui ont été blessées, hier, se trouve un tout jeune enfant, Georges Descamps, âgé de 4 ans, le bambin dont les parents demeurant rue de la Paix, suivait un des trottoirs de cette rue. Tout à coup, on le voit glisser, puis tomber. On le relève; il avait la jambe droite fracturée. M. le docteur Denis a ordonné de le transporter à l'hôpital.

Au même moment, M. François Verheya,

domestique au service d'un fabricant de la rue de la Fosse-aux-Chênes, tombait, lui aussi, dans la rue du Fontoyet et se cassa la jambe gauche. Ce matin, enfin, on relevait dans la rue du Vieil-Abreuvoir, un passant qui venait de faire une chute et de se fracturer le bras.

Sur la proposition de M. le préfet du Nord et l'avis conforme du Conseil général, M. le ministre de l'instruction publique a accordé aux communes ci-après désignées, des secours applicables aux dépenses de construction ou d'appropriation de leurs maisons d'école, savoir :

St-Souplet, 3,000 fr. — St-Aubert, 15,000. — Selvigny, 8,000. — Fontaine-au-Pire, 10,000. — West-Cappel, 2,000. — Maresches, 1,000. — Elrung, 7,500. — Bourghelles, 3,200. — St-Beaumont, 4,900.

Bousies, 500 fr. — Merckeghem, 6,000. — Fresnes-lez-Arberg, 15,000. — Louvil, 3,000. — Bettignies, 7,000. — Moncheaux, 4,000. — Neuville-en-Ferrain, 15,000. — Ors, 4,000.

Baisieux, 9,000 fr. — Neuf-Mesnil, 13,000. — Baroel, 16,000. — Slessevoorde, 3,000. — Beuvry, 600. — Escappaut, 12,000. — Marcq, 5,000. — Reuescure, 4,000.

Seclin, 10,000 fr. — Feignies, 5,000. — Solesmes, 7,000. — Dimont, 8,000. — Bousies, 7,000. — Le Quesnoy, 6,000. — Pont-Saunders, 1,500. — Berlaumont, 6,000. — Graywick, 7,000.

Tourcoing, 25,000 fr. — Aiches, 5,000. — Bousignies, 5,500. — Raches, 1,000. — Thivencelles, 3,000. — Crespin, 1,000. — Flines-lez-Raches, 9,000. — Coudekerque-Branché, 7,000. — Fresnes, 5,000.

Par décret du Président de la République en date du 11 courant, l'Association des propriétaires de la vapeur du Nord de la France vient d'être reconnue d'utilité publique, après avis conforme de la commission centrale des appareils à vapeur et du Conseil d'Etat.

Une pièce fautive de 5 francs en argent a été déposée hier, au commissariat du deuxième arrondissement. Cette pièce, au millésime de 1869 et à l'effigie de Léopold II, roi des Belges, était entre les mains de Henri Paut, graveur, qui a déclaré avoir lui-même reçu d'un débitant de tabacs.

On nous signale trois vols qui viennent d'être commis à Roubaix: le premier, chez M. Emile B., marchand de charbons, en vêtements d'une valeur de 60 francs environ; le second en un lapin, au préjudice d'un habitant de la rue de la Perche et le troisième, beaucoup plus important, en colis à l'usage de son usine de laine. Ce colis a été enlevé du camion d'un expéditeur, M. D...

Le tombeau d'un éboueur nommé Bonnot, à demi-croix matin, une fenêtre de la rue de la Perche, a été brisée, et le cadavre de l'éboueur, qui se trouvait dans le tombeau, a été jeté dans la rue.

La police a arrêté, hier à Tourcoing, les individus suivants, sous le coup d'un arrêté d'expulsion :

Valentin Kaerch, 17 ans, marin, né en Prusse.

Léon Vannewelle, 21 ans, tisserand, né à Bruges.

Edouard Wangelder, 18 ans, lingère, née à Wambrechies.

Le corps d'officiers du 25e bataillon de chasseurs à pied, récemment encore en garnison à Lille, vient d'organiser à ses frais, à la tour de la Chapelle, à Paris, un bureau philanthropique où on peut distribuer de 1,000 à 1,400 soupes par semaine aux indigents du 7<sup>e</sup> arrondissement pendant les mois de décembre et janvier.

L'industrie se préoccupe des entraves que peuvent subir les expéditions qui se font habituellement à cette époque de l'année, à destination de la province et de l'étranger, dans les semaines de l'année. On veut informer le public que la Compagnie du chemin de fer du Nord accepte les expéditions, en grande vitesse au départ de Paris et en petite vitesse au départ de la Chapelle pour toutes les destinations de son réseau, ainsi que pour Londres, la Belgique, l'Allemagne, etc.

Dimanche, les canonniers sédentaires de Lille ont assisté à la messe de midi, célébrée en l'église Saint-Maurice, pour la fête de sainte Barbe.

Après l'Evauglie, M. le doyen s'est monté en chaire, et dans une courte et chaleureuse allocution, a fait appel à la charité en faveur des pauvres, dont les rigueurs de l'hiver aggravent encore la situation. Il a félicité le bataillon qui, chaque année, fait une abondante distribution de pains aux indigents, et a remercié les donateurs qui ont fait élécher pour le repos des âmes des canonniers défunts.

L'appel de M. le doyen a été entendu. La quête pour les pauvres a produit environ mille francs.

Hier soir, M. le général Lefebvre, commandant le corps d'armée, M. le préfet, M. le maire, une députation des canonniers de Valenciennes, ont assisté au banquet.

La souscription pour la distribution aux pauvres, lundi prochain, aura lieu à l'occasion de l'obit pour les canonniers décédés pendant l'année, dépassé déjà le chiffre de 7,000 kil. de pain.

Le Bulletin de l'enseignement primaire annonce qu'à l'occasion du nouvel an, les souscriptions pour le rattachement de l'obit pour le vendredi 31 décembre et le vendredi 1<sup>er</sup> janvier.

Le Bulletin contient également la nomination comme officier d'académie, de M. Barbet, instituteur à Anzin.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux-Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

— AMIENS. — On écrit de cette ville à l'Éclair :

« Dimanche a eu lieu, à Amiens, dans un immense atelier, arrangé pour la circonstance en salle de conférences, une réunion des catholiques du département de la Somme. L'honorable M. Baragnon, sénateur, a prononcé un éloquent discours sur la liberté d'enseignement et les droits des pères de famille. Cette réunion a eu lieu en dehors de son but catholique, une grande importance : c'était la première fois, en effet, qu'on parvenait à réunir dans cette ville les différents groupes conservateurs autour d'un intérêt commun. Le vaste local où se tenait la réunion était trop étroit pour contenir la foule pressée à venir entendre l'éloquent orateur, et un grand nombre de personnes ont été forcées de renoncer à assister à la séance, se trouvant dans l'impossibilité de pénétrer dans la salle. »

M. le docteur de Forville, conseiller général, occupait le fauteuil de la présidence. A ses côtés étaient assis MM. Lalouette, Dupuis,

comte de Chassepot, Daulz d'Aumont, conseillers généraux; Pujol de Fréchenbourg, président du conseil d'arrondissement; Wullfranc-Mollet, président de la chambre de commerce d'Amiens.

« Nous avons remarqué, dans l'assistance, M. Jules Verne, soufi, procureur général révoqué; baron de Morgan, comte de Coupigny, de Thannberg, Denis Gallet, du Bos, comte de Pissy, vicomte de Forceville, comte de Calonne, de Bads de Cugnac.

« M. Baragnon a obtenu un vif succès et a soulevé à plusieurs reprises les applaudissements unanimes de la salle entière, surtout lorsqu'il a parlé de la charité dont, selon les maîtres du jour, on n'a plus le droit de s'occuper actuellement, si on n'est pas républicain. Jamais peut-être l'honorable sénateur n'a traité avec plus d'esprit, et d'éloquence entraînée ce sujet si éminemment patriotique et chrétien de la liberté de l'enseignement. Il a eu des mots très-heureux sur les faits et gestes du conseil municipal d'Amiens qui veut singer le conseil municipal de Paris dans sa campagne anti-congréganiste. Il est difficile d'établir avec plus de clarté et d'éloquence les droits des pères de famille, et de faire un plus bel éloge des Frères de la doctrine chrétienne et de tous les ordres religieux enseignants. L'assemblée a témoigné par ses applaudissements répétés combien elle partageait les opinions et les sentiments émis par l'orateur. M. Baragnon a tenu pendant deux heures les auditeurs suspendus à ses lèvres, et c'est au milieu d'un véritable tonnerre d'applaudissements qu'il est descendu de la tribune.

« Nous sommes convaincu que la voix de M. Baragnon a retenti profondément dans les cœurs de son auditoire, et que ce département, qui a fourni trente mille signatures à la protestation contre les lois Ferry, reprendra de nouvelles forces pour lutter avec plus de succès encore contre les projets anti-catholiques du gouvernement.

« A l'issue de la séance, une quête a été faite au profit de la liberté de l'enseignement par MM. Georges Lefebvre, Douillet, d'Aubigny et Demilly.

« En résumé, les organisateurs de la conférence ont remporté, dans la journée d'hier, un grand succès, et ils doivent être fiers d'être parvenus à grouper ainsi les conservateurs contre la persécution républicaine. Les idées radicales jusqu'à présent étaient parvenues à organiser des réunions publiques dans la tranquille ville d'Amiens; désormais les conservateurs, nous l'espérons, sauront aussi se servir des armes qu'ils ont à leur disposition. Le soir, un dîner était offert, dans les salons Gresset, à M. Baragnon, par un certain nombre de catholiques. Plusieurs toasts ont été portés ; le premier, par M. le comte de Forceville, conseiller général, président du banquet, qui a bu à l'honorable sénateur qui avait obtenu dans l'après-midi un si grand succès; le second, par M. le comte de Coupigny, qui a remercié, dans une pièce de vers fort élégamment tournée, M. Baragnon d'avoir bien voulu venir à Amiens.

« M. Baragnon a répondu par un très spirituel discours à la suite duquel il a bu à l'union des honnêtes gens. C'était du reste le mot final de la journée et le grand résultat pratique de la visite de l'honorable orateur nimois à Amiens. »

— Une souscription ouverte concurremment par l'excellent journal royaliste l'Echo de la Somme et par le Memorial d'Amiens pour fonder un comité de bienfaisance libre a produit en cinq jours la somme de 10,961 francs. Le Progrès de la Somme, journal radical, n'avait pu réunir encore hier pour le bureau de bienfaisance, que 1,466 francs; quand un Journal d'Amiens, organe du centre gauche, il n'avait recueilli ce matin que la somme dérisoire de 645 francs.

— BULLOIGNY. — Par décret du Président de la République, l'exequatur a été accordé à M. Lonquely, agent consulaire d'Italie à Boulogne.

— AIRE. — Jeudi dernier, un honorable habitant d'Enghien ayant rencontré un pauvre transi et couché sur la neige près de la Chapelle-Merlan, le fit entrer dans un estaminet voisin et lui fit faire en le faisant réchauffer dans une autre pièce. Bien fils put être rapatrié à la vie, mais son petit-fils est mort le lendemain. Il a succombé à l'asphyxie.

— BOURG. — Par décret du Président de la République, l'exequatur a été accordé à M. Longueval, agent consulaire d'Italie à Bourges.

— BOURG. — Par décret du Président de la République, l'exequatur a été accordé à M. Longueval, agent consulaire d'Italie à Bourges.

— BOURG. — Par décret du Président de la République, l'exequatur a été accordé à M. Longueval, agent consulaire d'Italie à Bourges.

— BOURG. — Par décret du Président de la République, l'exequatur a été accordé à M. Longueval, agent consulaire d'Italie à Bourges.

— BOURG. — Par décret du Président de la République, l'exequatur a été accordé à M. Longueval, agent consulaire d'Italie à Bourges.

— BOURG. — Par décret du Président de la République, l'exequatur a été accordé à M. Longueval, agent consulaire d'Italie à Bourges.

— BOURG. — Par décret du Président de la République, l'exequatur a été accordé à M. Longueval, agent consulaire d'Italie à Bourges.

— BOURG. — Par décret du Président de la République, l'exequatur a été accordé à M. Longueval, agent consulaire d'Italie à Bourges.

— BOURG. — Par décret du Président de la République, l'exequatur a été accordé à M. Longueval, agent consulaire d'Italie à Bourges.

— BOURG. — Par décret du Président de la République, l'exequatur a été accordé à M. Longueval, agent consulaire d'Italie à Bourges.

— BOURG